



**Division des droits
des Palestiniens**

**Séminaire des Nations Unies sur l'assistance
au peuple palestinien**

Le Caire

26 et 27 avril 2006

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-9	3
II. Séance d'ouverture	10-41	4
III. Exposé thématique	42-47	13
IV. Résumé des séances plénières	48-84	15
Plénière I	48-63	15
Plénière II	64-84	19
V. Séance de clôture	85-90	26
Annexe		
Liste des participants		28

I. Introduction

A. Organisation du Séminaire

1. Le Séminaire des Nations Unies sur l'assistance au peuple palestinien s'est tenu les 26 et 27 avril 2006 au Caire sous les auspices du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et en application des dispositions des résolutions 60/36 et 60/37 de l'Assemblée générale du 1^{er} décembre 2005. Il avait pour thème « Action internationale en vue d'atténuer la crise économique et humanitaire palestinienne ».

B. Participation

2. Le Séminaire a rassemblé des représentants de 56 gouvernements, de la Palestine, de quatre organisations intergouvernementales, de deux entités ayant reçu une invitation permanente à participer en tant qu'observateurs aux sessions et aux travaux de l'Assemblée générale et disposant de bureaux permanents au Siège, de 17 organismes des Nations Unies et de six organisations de la société civile ainsi que des invités spéciaux du pays hôte et des représentants des médias et des institutions universitaires.

3. Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien était représenté par une délégation composée de son Président, M. Paul Badji (Sénégal), de son Vice-Président, M. Ravan A.G. Farhâdi (Afghanistan), de son Rapporteur, M. Victor Camilleri (Malte), de l'Ambassadeur de Cuba en Égypte représentant l'autre Vice-Président, M. Angel Dalmau, et de M. Riyad Mansour (Palestine).

4. Les Gouvernements des pays ci-après étaient représentés au Séminaire : Afghanistan, Afrique du Sud, Angola, Arabie saoudite, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Chine, Cuba, Égypte, Émirats arabes unis, Espagne, Fédération de Russie, France, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Malaisie, Mali, Malte, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Népal, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, Sénégal, Serbie et Monténégro, Singapour, République populaire démocratique de Corée, ex-République yougoslave de Macédoine, Sri Lanka, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Ukraine, Venezuela, Viet Nam et Yémen.

5. Les organisations, institutions et autres entités ci-après du système des Nations Unies ont participé au Séminaire : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO); Organisation internationale du Travail (OIT); Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient; Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF); Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED); Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD); Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE); Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI); Centre d'information des Nations Unies en Égypte; Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA); Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC); Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR); Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP); Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de

Palestine (UNRWA); Union postale universelle (UPU); Programme alimentaire mondial (PAM); et Organisation mondiale de la santé (OMS).

6. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées au Séminaire : Union africaine, Banque islamique de développement, Ligue des États arabes et Organisation de la Conférence islamique.

7. Les organisations de la société civile ci-après ont participé au Séminaire en tant qu'observateurs : Organisation arabe pour les droits de l'homme, Organisation arabe des jeunes avocats, Bright Star Consultant Centre, Centre de développement économique et social, Association générale des archéologues arabes et Islamic Relief.

8. Les personnalités et experts ci-après ont fait des exposés : M. Gerson Bakin, Directeur du Centre israélo-palestinien de recherche et d'information; M. Mahmoud Elkhafif, Économiste hors classe, Groupe pour l'assistance au peuple palestinien, Division des stratégies de développement et de la mondialisation,, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement; M. Mohammed El-Samhour, Économiste principal; M. Anders Fange, Directeur des opérations en Cisjordanie, Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient; M. Ambrogio Manenti, Directeur du Bureau en Cisjordanie et à Gaza, Bureau régional pour la Méditerranée orientale, Organisation mondiale de la santé; M. Khaled Mansour, Fonctionnaire d'information régionale (hors classe) et porte-parole, Bureau régional pour le Moyen-Orient, l'Asie centrale et l'Europe orientale, Programme alimentaire mondial; M. Roby Nathanson, Président de l'Institut israélien de recherche économique et sociale; M. Hani Nigim, Professor, Université de Birzeit; M^{me} Francine Pickup, Chef du Groupe de la recherche et de l'analyse, Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies à Jérusalem; M. Hanna Siniora, Président de la Chambre de commerce palestino-européenne; M. Nabil Sha'ath, Membre du Conseil législatif palestinien; M^{me} Juliette Touma, Fonctionnaire des médias et des communications, Groupe du plaidoyer, Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies; et M^{me} Rana Zakout, Coordinatrice principale, Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient.

C. Ordre du jour

9. Le Séminaire s'est organisé comme suit : une séance d'ouverture, deux séances plénières et une séance de clôture. Durant les séances plénières, des exposés ont été présentés par 13 experts, y compris des Palestiniens et des Israéliens. À l'issue de ces exposés, des échanges de vues ont eu lieu entre tous les participants. Les séances plénières avaient pour thèmes « Ampleur de la crise économique et humanitaire dans le Territoire palestinien occupé » et « Appui des Nations Unies et de la communauté internationale des donateurs au peuple palestinien ».

II. Séance d'ouverture

10. Le Séminaire sur l'assistance au peuple palestinien a été ouvert par M^{me} Naela Gabr, Vice-Ministre aux relations multilatérales et représentante de la République arabe d'Égypte. Le message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations

Unies a été lu par M^{me} Angela Kane, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques. Des déclarations ont aussi été faites par M. Paul Badji, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, et par M. Nabil Sha'ath, Membre du Conseil législatif palestinien et représentant de la Palestine. Des représentants de la Chine, de Cuba, de l'Indonésie, de Malte, du Sénégal, du Yémen, de l'Union africaine, de la Ligue des États arabes, de l'Organisation de la Conférence islamique et de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sont également intervenus.

11. **M^{me} Naela Gabr**, Vice-Ministre aux relations multilatérales de l'Égypte, prononçant une déclaration au nom de M. Ahmed Aboul Gheit, Ministre des affaires étrangères de l'Égypte, a commencé par remercier le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien pour les efforts inlassables qu'ils déployaient pour plaider la cause palestinienne et faire connaître les souffrances des Palestiniens. Elle a souligné que la priorité devait être accordée à la situation inquiétante dans laquelle se trouvait le peuple palestinien. Le Gouvernement égyptien s'opposait à sanctionner ce peuple pour s'être prononcé démocratiquement et en toute liberté dans le cadre d'élections dont la régularité avait été reconnue. La suspension de l'assistance avait des répercussions intolérables sur le peuple palestinien, le taux de pauvreté atteignant 48 % et le niveau de chômage 23 %. La Vice-Ministre a constaté que les mesures israéliennes constantes tendant à entraver le commerce palestinien, comme la fermeture des points de passage, mettaient les travailleurs palestiniens dans l'incapacité de travailler en Israël. La dégradation correspondante de la situation économique et humanitaire ne manquerait pas de détériorer encore la sécurité et de durcir les positions dans les rangs palestiniens.

12. La Vice-Ministre a souligné que la paix ne saurait être instaurée par des mesures unilatérales ni par la violence et la contre-violence. Elle ne saurait être instaurée par le fait de cibler des civils, de saisir des terres, de construire des implantations et d'édifier des murs d'isolement ou de répandre la famine parmi les Palestiniens. La paix ne pouvait qu'être le fruit de négociations sérieuses et du principe de la terre contre la paix. La Vice-Ministre a lancé un appel aux États donateurs pour qu'ils reviennent sur leur décision de suspendre leur aide aux Palestiniens et qu'ils respectent la volonté librement exprimée du peuple palestinien. Elle a aussi invité les deux parties à relancer sans tarder le processus de paix dans l'intérêt des générations futures et à éviter aux peuples de la région une répétition des erreurs du passé. Elle a souligné que l'Égypte n'avait épargné aucun effort pour aider à trouver une solution pacifique et qu'elle poursuivrait ses contacts avec toutes les parties afin de susciter un rapprochement de toutes les positions et de contribuer à un avenir dans lequel deux États démocratiques pourrait vivre côte à côte dans la paix et la sécurité.

13. **M. Kofi Annan**, Secrétaire général de l'ONU, dans une déclaration lue par M^{me} Angela Kane, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques, a indiqué qu'il respectait la décision du peuple palestinien lors des élections au Conseil législatif palestinien et espérait que le nouveau cabinet de l'Autorité palestinienne s'emploierait à satisfaire l'aspiration de ce peuple à la paix et à un État que le Président Mahmoud Abbas a clairement exprimée. Il a demandé à l'Autorité palestinienne de réaffirmer l'attachement des Palestiniens au principe de la non-violence, de la reconnaissance du droit d'Israël à l'existence et de l'acceptation des accords et des obligations précédemment souscrits, y compris la Feuille de Route.

14. Le Secrétaire général a aussi demandé instamment au nouveau Gouvernement israélien de respecter ses engagements, notamment de mettre fin à ses activités d'implantation et autres actions susceptibles de préjuger l'issue des questions touchant au statut définitif. Il l'a encouragé à reconnaître qu'un règlement pacifique du conflit ne pouvait pas être imposé de manière unilatérale ou hors du cadre d'une paix régionale globale. Se déclarant préoccupé par l'intensification de la violence, le Secrétaire général a demandé aux deux parties de respecter les obligations que leur imposait le droit international et de s'abstenir de toute action qui pourrait envenimer la situation et mettre des civils en péril. Il s'est inquiété de la détérioration des conditions de vie du peuple palestinien, qui risquait de déboucher sur une grave crise humanitaire. La pauvreté et le chômage étaient aggravés par le fait que d'importants donateurs avaient cessé d'apporter un appui direct à l'Autorité palestinienne, par le refus continu d'Israël de verser à celle-ci les impôts qu'il collectait pour son compte et par la restriction de la circulation des personnes et des marchandises.

15. Le Secrétaire général a demandé aux deux parties de faire des efforts pour que l'Accord réglant les déplacements et le passage conclu le 15 novembre 2005 soit appliqué et a exhorté la communauté internationale à trouver des moyens efficaces de maintenir et de renforcer son appui au peuple palestinien. L'Autorité palestinienne, toutefois, devait fournir l'essentiel des services de base sans lesquels une crise humanitaire ne pourrait être évitée. L'Organisation des Nations Unies et les organisations non gouvernementales n'étaient pas en mesure de combler le vide que laisserait une défaillance des institutions de l'Autorité palestinienne. La communauté internationale devait s'attacher à promouvoir la création de deux États, solution dont dépendait la paix et la sécurité des deux peuples concernés de la région. Le Secrétaire général a affirmé que l'ONU continuerait d'appuyer les initiatives internationales visant à mettre un terme à une occupation qui durait depuis 1967 et à parvenir à un règlement juste, durable et global permettant de rétablir la paix, la stabilité et la prospérité au Moyen-Orient.

16. **M. Paul Badji**, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, a souligné que la situation dans la bande de Gaza n'avait jamais été aussi mauvaise en raison des fermetures répétées par Israël des points de passage. Il a mis en garde contre l'imminence d'une catastrophe humanitaire, expliquant que Karni, point de passage le plus vital pour l'acheminement des produits alimentaires et d'autres produits essentiels, était resté fermé pendant 53 jours. L'Office de secours et de travaux pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) n'était plus en mesure de mener ses opérations d'urgence, faute de carburant pour ses véhicules de transport de marchandises. Les pertes à l'exportation depuis le début de l'année étaient estimées à 600 000 dollars par jour, soit un total de plus de 30 millions de dollars. L'Accord réglant les déplacements et le passage, qui a été signé le 15 novembre 2005 sous l'impulsion de M. James Wolfensohn, Envoyé spécial du Quatuor pour le désengagement de Gaza, avec l'aide de M^{me} Condoleezza Rice, Secrétaire d'État des États-Unis, n'était pas respecté. L'objectif établi en vertu de cet Accord était de permettre le passage de 150 camions de marchandises par jour d'ici à la fin de 2005 et de 400 camions d'ici à la fin de 2006. Durant les 15 premiers jours d'avril, le nombre moyen de camions avait été de sept par jour. Le Président du Comité a indiqué que le nouveau Premier Ministre palestinien avait déclaré que les caisses de l'Autorité palestiniennes étaient

vides et qu'elle n'était plus en mesure de payer ses salariés. Cette crise financière pouvait facilement se transformer en crise humanitaire.

17. Le Président du Comité a ajouté que certains programmes d'assistance avaient été suspendus car le gouvernement dirigé par le Hamas ne souscrivait pas aux principes de la Feuille de route. Le Comité a considéré qu'il était indispensable d'assurer la poursuite du fonctionnement des mécanismes établis par le processus d'Oslo, notamment les institutions de l'Autorité palestinienne. Des années d'efforts et des ressources considérables avaient été consacrées à la création et au renforcement de ces institutions, qui étaient considérées comme les fondements d'un futur État palestinien. Les abandonner reviendrait à réduire à néant tous les progrès accomplis. Le Président du Comité a espéré que ce Séminaire serait l'occasion d'examiner très attentivement la situation actuelle et de proposer des idées nouvelles sur la meilleure manière d'aider le peuple palestinien à surmonter cette douloureuse épreuve.

18. Il a rappelé que les causes profondes de ce conflit tenaient à l'occupation par Israël de terres palestiniennes et aux actions de la puissance occupante. Il n'y aurait aucune perspective de développement économique et humanitaire s'il n'était pas mis fin à l'occupation. Le Président du Comité a demandé à la communauté internationale d'aider le peuple palestinien et de faire pression sur Israël pour qu'il mette fin à l'occupation. Seules des négociations pouvaient conduire à une paix durable. Il fallait qu'Israël s'abstienne de toute mesure unilatérale qui compromettrait les efforts déployés pour conclure un accord de paix final.

19. **M. Nabil Sha'ath**, Membre du Conseil législatif palestinien et représentant de la Palestine, a mis en avant l'importance du Séminaire, qui se tenait à un moment où la survie du peuple palestinien et le processus de paix lui-même étaient menacés. L'Autorité palestinienne estimait que l'organisation de cette réunion par le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien confirmait le rôle spécial joué par le Comité dans la recherche d'une solution juste et durable à la question de Palestine. Bien que le peuple palestinien se soit joint aux efforts faits pour arriver à la paix au moyen de négociations directes, il continuait de vivre sous l'occupation et d'être privé de liberté. L'actuel état de siège avait des conséquences d'autant plus graves que le soutien international apporté à la position israélienne imposait un état de siège financier. Il était impossible dans ces conditions de résoudre le problème et l'effondrement des institutions palestiniennes, y compris l'Autorité palestinienne, était à craindre. Si cette situation persistait en 2006, le nombre de Palestiniens vivant avec moins d'un dollar par jour s'accroîtrait pour représenter 67 % de la population.

20. Soulignant l'importance des événements sur le terrain, l'intervenant a indiqué que l'état de siège financier et matériel imposé à la bande de Gaza avait une incidence sur tous les aspects de la vie. Les personnes étaient immobilisées et les territoires étaient démantelés et isolés du reste du monde. Gaza manquait des produits de base indispensables pour vivre. Les Palestiniens étaient isolés dans cinq enclaves, une dans la bande de Gaza et quatre en Cisjordanie. Il n'y avait pas de déplacements entre ces enclaves ni entre la Palestine et le reste du monde. L'Accord réglant les déplacements et l'accès n'avait pas été intégralement mis en œuvre. L'intervenant a insisté sur la gravité de la situation. Les pays avaient le droit de fournir ou de ne pas fournir leur appui, mais venir en aide au peuple palestinien était une responsabilité morale. Israël n'était pas sanctionné pour toutes ses violations

des résolutions des Nations Unies, alors que les Palestiniens, eux, étaient sanctionnés en n'étant pas autorisés à faire rentrer de l'argent ou des denrées alimentaires. Cette situation était immorale, contraire à l'éthique et injustifiée.

21. Les élections au Conseil législatif palestinien avaient été libres et transparentes et leur régularité avait été surveillée par des observateurs internationaux. Le Conseil, élu par la population, avait choisi son Cabinet. Le Président était doté de pouvoirs spéciaux et avait déclaré que l'Autorité palestinienne restait liée par ses engagements. Il appartenait à l'Autorité palestinienne de coopérer avec le Président. Les uns et les autres devaient parvenir à l'unité par le dialogue, indispensable pour soutenir leurs efforts et leurs engagements en faveur du processus de paix. Ils devaient pouvoir résoudre leurs problèmes internes et éviter ainsi une guerre fratricide. Malgré les difficultés extrêmes, le peuple palestinien rêvait encore à la paix et à l'indépendance.

22. Le représentant de la **Chine** a indiqué que son gouvernement respectait le choix fait par un pays et le choix fait par son peuple. Le résultat des élections au Conseil législatif palestinien reflétait la volonté du peuple palestinien, que la communauté internationale devait respecter et reconnaître. La Chine fournissait depuis longtemps une assistance matérielle et financière au peuple palestinien pour favoriser le développement, apportant son soutien aux réfugiés, offrant des bourses et mettant en œuvre des programmes de formation pour les agents de l'Autorité palestinienne. Aucune condition politique n'était attachée à son aide.

23. La Chine continuerait de soutenir l'Autorité palestinienne et son Président, M. Mahmoud Abbas, au moyen de contacts bilatéraux ou par l'intermédiaire des organismes des Nations Unies afin d'améliorer les conditions de vie du peuple palestinien. La question de Palestine ne pouvait être résolue sans l'appui de la communauté internationale. L'Organisation des Nations Unies, y compris la Chine, devait poursuivre ses efforts visant une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient.

24. Le représentant de **Cuba** a considéré que les politiques du pays occupant avaient eu des conséquences tragiques pour les Palestiniens. Si les actions d'Israël restaient impunies, c'est parce que ce pays bénéficiait de la protection du Conseil de sécurité et d'autres instances internationales. Washington avait fait du Conseil de sécurité son otage sur cette question en utilisant 29 fois le veto. Un peuple tout entier était victime de pratiques abusives et privé de ses droits fondamentaux, surtout de tous ses droits à la vie. Ajoutant l'injure au crime, après l'assassinat de responsables palestiniens, les pays donateurs occidentaux avaient demandé aux Palestiniens de mettre fin à la violence. L'objectif était de manipuler l'opinion publique. Le mur illégal atteindrait bientôt 720 kilomètres de long et séparerait plus de 500 000 Palestiniens de leur famille, de leurs terres, de leur emploi et de leurs services de base. Il visait à empêcher la création d'un État palestinien intégré et viable.

25. Le représentant de Cuba a fait valoir que le peuple palestinien avait démocratiquement et régulièrement élu un nouveau gouvernement. La riposte des gouvernements des États-Unis et des pays de l'Union européenne avait été d'exercer un chantage financier, stratégie politique destinée à encourager les divisions internes entre les Palestiniens. La communauté internationale devait rejeter et condamner catégoriquement ce chantage financier contre l'Autorité et le peuple palestiniens. Une paix juste et durable ne serait pas possible tant que l'occupation illégale

israélienne n'aurait pas pris fin, que les réfugiés palestiniens ne seraient pas rentrés chez eux et que les colonies de peuplement illégales n'auraient pas été démantelées. Le terrorisme d'État exercé par Israël et sa politique d'occupation des terres arabes étaient les véritables causes du conflit. Ce sont ces pratiques qui devaient être condamnées par l'ensemble du monde et non leurs conséquences, c'est-à-dire la lutte du peuple palestinien pour ses droits légitimes.

26. Le représentant de l'**Indonésie** a souligné que les résultats du processus démocratique en Palestine ne devaient pas être utilisés comme prétexte par les pays pour cesser leur assistance économique et financière au peuple palestinien. Il s'est déclaré préoccupé par la nouvelle flambée de violence au cours de laquelle les Palestiniens procédaient à des tirs de roquettes et menaient des attentats-suicide, alors que l'armée israélienne se livrait à des bombardements à partir de tanks, canons, navires de guerre, hélicoptères et drones, ce qui avait conduit à la mort de 23 Palestiniens et de 10 Israéliens. L'intervenant s'est aussi inquiété de l'échec des efforts répétés menés pour relancer le processus de paix sur la base de la Feuille de route et des diverses résolutions de l'ONU sur cette question.

27. En violation du droit international, Israël a continué la construction du mur de séparation, malgré l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice. De plus en plus de terres palestiniennes avaient été confisquées par le Gouvernement israélien et converties en unités de peuplement illégales. Conjuguée aux autres politiques israéliennes, notamment les incursions militaires, les bouclages, les couvre-feux et les exécutions extrajudiciaires, la construction de ce mur de séparation avait pour résultat de priver les Palestiniens de leurs terres, les obligeant à vivre dans des conditions encore plus difficiles. L'intervenant a demandé au Conseil de sécurité de faire en sorte qu'il soit remédié à cette situation et il attendait avec impatience que le Secrétaire général achève d'établir le cadre pour l'établissement d'un registre des dommages liés à la construction du mur par Israël. Il importait de ne pas sous-estimer la gravité de la situation humanitaire du peuple palestinien. Le Séminaire devait établir les moyens dont disposait la communauté internationale pour apporter rapidement une réponse aux souffrances du peuple palestinien. L'intervenant a invité la communauté internationale à garder un esprit ouvert. Il a espéré que le Secrétaire général et les organismes concernés pourraient susciter une réponse concertée de la communauté internationale.

28. Le représentant de **Malte** a rappelé que le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien organisait des séminaires sur l'assistance au peuple palestinien depuis 1993. L'intérêt de ces séminaires était notamment de permettre à la communauté internationale de rester constamment au fait de la situation humanitaire, économique et sociale intolérable dont souffrait le peuple palestinien depuis des décennies. Le Comité a mis en lumière et a examiné la question des droits palestiniens dans le contexte du droit international et a été chargé de contribuer de manière factuelle et modérée au cadre d'un règlement pacifique de la question de Palestine défini par les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies. Malte, conjointement avec ses partenaires de l'Union européenne, a réaffirmé son soutien à un règlement négocié du conflit israélo-palestinien, conduisant à l'émergence d'un État palestinien indépendant, démocratique, viable et contigu, vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité. La communauté internationale devait persuader aussi bien Israël que les Palestiniens de se conformer aux dispositions de la Feuille de route.

29. Le représentant de Malte a fait valoir la position du Président, M. Mahmoud Abbas, qui réaffirmait régulièrement depuis les élections législatives palestiniennes que les Palestiniens étaient prêts à respecter les engagements et les accords signés par l'Organisation de libération de la Palestine et l'Autorité palestinienne. Il espérait que le Premier Ministre, M. Ehud Olmert, resterait disposé à s'asseoir auprès du Président palestinien à la table de négociation. Le nouveau Gouvernement palestinien devait encore s'engager à respecter les principes de la non-violence, de la reconnaissance du droit d'Israël à exister dans le cadre d'une solution à deux États et de l'acceptation des accords existants. Dans le même temps, le Gouvernement israélien devait mettre fin immédiatement à des actions comme la mise en place de colonies de peuplement et la construction du mur de séparation et se conformer aux accords et ententes existants. Des ressources matérielles et financières suffisantes devaient être fournies pour inverser l'aggravation de la détresse économique et sanitaire de larges segments de la population palestinienne. Les obstacles aux déplacements devaient être supprimés et l'accès aux infrastructures et au commerce devait être amélioré. Les difficultés politiques ne pouvaient pas faire obstacle aux indispensables apports d'aide. Israël devait aussi reprendre les transferts des recettes fiscales et douanières palestiniennes qu'il avait bloqués. Les Palestiniens, pour leur part, devaient prendre des mesures pour créer une économie viable.

30. Le représentant du **Sénégal** a remercié le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien des efforts qu'il avait toujours déployés dans des circonstances difficiles. Il importait que le Comité continue de jouer un rôle de sentinelle, prêt à mobiliser et à aiguillonner la communauté internationale pour qu'elle contribue à la réalisation des droits du peuple palestinien. Le représentant du Sénégal a fait savoir qu'il avait participé au Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés. Les membres du Comité spécial avaient visité la Syrie, la Jordanie et le Liban, mais n'avaient pas été autorisés à se rendre en Israël ou dans le Territoire palestinien occupé.

31. La situation dans le Territoire commençait à devenir catastrophique. Elle ne cessait de se dégrader. Les Palestiniens vivaient des heures parmi les plus sombres de leur histoire. Il était urgent pour la communauté des donateurs de continuer à fournir une aide humanitaire. Mais cela n'était pas la seule voie et il fallait revoir l'aspect politique du problème et reprendre le dialogue à ce niveau. Il était indispensable que les conditions soient réunies pour réactiver le processus de paix et arriver à un minimum de consensus sur un État palestinien. Les Palestiniens devaient définir ensemble un cadre unique permettant à la communauté internationale de les aider à établir leur État dans des frontières sûres et garanties, à côté de l'État d'Israël.

32. Le représentant du **Yémen** a remercié le Comité de ses efforts dans la défense des droits du peuple palestinien. Il a estimé que la situation difficile dans lequel celui-ci se trouvait exigeait de la communauté internationale qu'elle s'engage résolument pour soutenir les efforts de paix. Les attaques contre les institutions et les infrastructures de l'Autorité palestinienne et les activités menées contre elles, notamment les incursions dans les zones palestiniennes, les exécutions extrajudiciaires, les détentions arbitraires, la destruction de maisons et de terrains agricoles et l'expansion continue des unités de peuplement étaient autant d'actes illégitimes.

33. Le représentant du Yémen a indiqué que son pays s'était opposé à ceux qui souhaitaient sanctionner le peuple palestinien pour son choix démocratique. Le Yémen était d'avis que la dégradation de l'économie palestinienne conduirait à davantage de souffrances et d'extrémisme. Il serait difficile dans ces conditions d'arriver à une pays globale, juste et durable. Le Yémen a toujours soutenu le peuple palestinien et rejeté les sanctions collectives. L'intervenant a demandé à la communauté des donateurs de revoir sa position car elle n'aidait pas le peuple palestinien à progresser sur le chemin de la paix.

34. Le représentant de l'**Union africaine** s'est dit préoccupé de la dégradation de la situation dans le Territoire palestinien occupé. L'Union africaine comptait 53 pays, qui n'avaient peut-être pas d'argent à donner mais qui avaient une influence politique suffisante au sein de l'Organisation des Nations Unies pour soutenir la question de Palestine. Le représentant de l'Union africaine a demandé instamment aux autorités israéliennes de mettre fin aux activités portant atteinte aux conditions de vie et aux droits des Palestiniens et de cesser toutes celles qui conduisaient à la dévastation de l'économie palestinienne et menaçaient la stabilité sociale. Il fallait trouver des solutions pratiques à cette dangereuse situation. L'intervenant a espéré que le message de l'Union africaine serait entendu dans l'ensemble du monde et aurait souhaité que davantage de ses collègues de l'Union européenne fussent présents au Séminaire pour pouvoir prendre connaissance de ce message. Il ne pourrait y avoir de paix dans le monde tant que la paix ne serait pas établie dans cette région.

35. L'Union africaine a lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle continue de fournir une aide au peuple palestinien et évite ainsi l'effondrement des institutions de l'Autorité palestinienne. Elle a demandé à nouveau à Israël de cesser de construire le mur de séparation, qui constituait une violation de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice. Outre l'état de siège économique, Israël menait une politique d'étouffement. Si beaucoup de Palestiniens venaient à mourir, ce serait un autre holocauste. L'Afrique a désapprouvé l'Holocauste et ne saurait en cautionner un autre. Le représentant de l'Union africaine a demandé à la communauté internationale de mettre un terme à l'horreur en fournissant d'urgence l'aide humanitaire requise par le peuple palestinien et d'œuvrer à l'application du droit international.

36. Le représentant de la **Ligue des États arabes** a dit combien celle-ci appréciait les efforts amples et sincères déployés par le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien afin de soutenir la cause et les droits des Palestiniens. Il a souligné combien il importait que le Comité continue de jouer ce rôle tant que le peuple palestinien n'était pas en mesure d'exercer son droit à l'autodétermination et d'établir sur son propre sol un État viable et contigu. Les travaux du Comité témoignaient de la responsabilité de la communauté internationale à l'égard de la question de Palestine. Les territoires palestiniens risquaient fort d'être transformés en zone sinistrée, avec des conséquences qui ne seraient pas limitées à ces territoires. Cette crise avait été engendrée par les bouclages israéliens, les assassinats extrajudiciaires, les mesures d'oppression, la construction du mur et la poursuite des activités de peuplement. Il s'agissait là de violations face auxquelles la communauté internationale était restée silencieuse, incitant ainsi Israël à aller de l'avant.

37. La décision de la communauté internationale et des donateurs de stopper l'aide à l'Autorité palestinienne avait aggravé la crise. Elle revenait en fait à sanctionner collectivement le peuple palestinien pour avoir voté dans le cadre d'élections démocratiques, libres et régulières. Les institutions internationales n'étaient pas en mesure de couvrir les besoins de base des civils palestiniens. C'était à Israël qu'il appartenait de le faire. La décision de stopper l'aide internationale conduirait à une aggravation de la pauvreté parmi les Palestiniens. Tracer unilatéralement les frontières ne pouvait que prolonger le conflit. L'intervenant a demandé au Quatuor de prendre des mesures immédiates pour stopper l'agression israélienne et respecter le vœu que le peuple palestinien avait exprimé dans le cadre d'élections libres. Il a demandé aux pays donateurs de reconsidérer leur décision de stopper leur assistance à l'Autorité palestinienne. Il a aussi invité la Suisse à reprendre les travaux de la Conférence des Hautes Parties contractantes à la Quatrième Convention de Genève en vue de l'application de la Convention dans les territoires palestiniens, y compris Jérusalem-Est, et de l'extension de la protection au peuple palestinien. Il a enfin demandé instamment à la communauté internationale et aux parties régionales de soutenir la réactivation de la Feuille de route, dans laquelle est inscrite la vision de deux États du Président Bush et le plan de paix arabe.

38. Le représentant de l'**Organisation de la Conférence islamique** a souligné qu'Israël violait quotidiennement le droit international, y compris la Quatrième Convention de Genève. Le peuple palestinien vivait sous un régime d'occupation, dans le cadre duquel des assassinats étaient perpétrés et des institutions et des infrastructures étaient détruites. Il subissait les politiques permanentes du fait accompli d'Israël : confiscation des terres, extension des unités de peuplement et construction du mur d'apartheid. Israël avait totalement isolé la vallée du Jourdain du reste de la Cisjordanie, la transformant en une zone de cantons isolés. Il avait aussi confisqué aux Palestiniens des terres fertiles et continuait d'accaparer des ressources en eau, nuisant ainsi considérablement à la possibilité d'établir un État souverain. Les autorités israéliennes avaient isolé la ville de Jérusalem de l'environnement palestinien en construisant le mur de séparation et en développant les colonies de peuplement. Elles avaient privé les croyants de la possibilité de se rendre dans leurs églises et leurs mosquées, en plus de modifier les caractéristiques historiques et culturelles de la ville. Toutes ces mesures avaient été condamnées. Jérusalem revêtait une importance cruciale pour le monde islamique et toute altération de ses sites musulmans et chrétiens pouvait entraîner une dangereuse escalade de la crise susceptible de menacer la sécurité mondiale.

39. L'intervenant a déclaré que les pratiques israéliennes avaient conduit l'économie palestinienne au bord de l'effondrement. Les élections avaient été libres et régulières et la volonté de la population devait être respectée. L'embargo économique imposé aux Palestiniens était contraire au droit humanitaire et international. L'intervenant a fait savoir que l'Organisation de la Conférence islamique unirait ses efforts à ceux de la Ligue des États arabes pour fournir une aide au peuple palestinien. Il a demandé à la communauté internationale, y compris les organisations de la société civile, de ne ménager aucun effort pour mettre un terme à la dégradation de plus en plus rapide de la situation et de fournir d'urgence une aide financière. Il a aussi invité la communauté internationale à ne pas reconnaître les mesures unilatérales d'Israël, qui constituaient une violation flagrante du droit international et pouvaient conduire de violentes confrontations. Le seul moyen de stopper la dégradation était de mettre fin à l'embargo israélien et de

relancer le processus de paix. Il fallait trouver une solution juste au problème des réfugiés et permettre au peuple palestinien d'exercer son droit à l'autodétermination, d'autant que le succès des efforts internationaux dépendait de ces aspects.

40. Le représentant du Bureau régional pour le Moyen-Orient de la **Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge** a indiqué que la Fédération apportait son soutien à la Société du Croissant-Rouge palestinienne pour essayer de répondre aux besoins humanitaires du peuple palestinien. Les programmes de la Société du Croissant-Rouge palestinienne visaient notamment à fournir et à maintenir différentes formes de services de santé. Comme l'a souligné cette société dans son Appel d'urgence, ces services couvraient les hôpitaux, les centres de soins de santé primaires, les services médicaux d'urgence, les activités de préparation et d'intervention en cas d'urgence et les services d'éducation sociale. L'Appel était encore en cours de préparation lorsque l'embargo financier des pays donateurs a entraîné une réduction des financements de la Société, qui était soutenue auparavant par l'Autorité palestinienne. Depuis janvier 2006, la Société avait perdu l'équivalent de 700 000 dollars des États-Unis par mois de subventions publiques servant à financer ses dépenses de fonctionnement. L'intervenant a insisté sur le fait qu'il fallait trouver immédiatement les moyens de répondre aux besoins humanitaires du peuple palestinien, y compris les besoins de la Société du Croissant-Rouge palestinienne.

41. La Fédération était consciente du soutien dont avait besoin l'Autorité palestinienne pour maintenir la loi et l'ordre et empêcher une éventuelle crise humanitaire et sécuritaire. Mais c'était au Gouvernement israélien qu'il appartenait véritablement de répondre aux besoins humanitaires, car Israël était la puissance occupante. L'intervenant a demandé instamment à tous les donateurs et à tous les autres pays et partenaires concernés de se concentrer sur les besoins humanitaires du peuple palestinien et non sur la situation politique. Il leur a aussi demandé de soutenir l'Appel d'urgence de la Société du Croissant-Rouge palestinienne.

III. Exposé thématique

42. Dans un exposé thématique, M. Nabil Sha'ath, Membre du Conseil législatif palestinien, a constaté que les Palestiniens étaient actuellement confrontés à des problèmes à la fois chroniques et aigus, qui appelaient des solutions diversifiées. Malgré un processus de paix signé en vue de mettre fin à l'occupation et déboucher sur une solution à deux États, Israël avait renforcé son occupation avec la poursuite des activités d'établissement de colonies et de désarabisation des territoires, y compris Jérusalem. Israël s'employait à susciter un profond changement démographique depuis le début du processus de paix.

43. M. Nabil Sha'ath a fait observer que la construction du mur de séparation, qui enferme d'énormes secteurs de la Cisjordanie et sépare les Palestiniens de leur emplois, de leurs écoles et de leurs hôpitaux, se poursuivait malgré la condamnation internationale et les résolutions de l'ONU. Israël tentait d'imposer une solution unilatérale, ce qu'il admettait aujourd'hui ouvertement. D'aucuns avaient soutenu la construction du mur considérant que c'était mieux que rien, c'est-à-dire que le tracé des frontières d'une future Palestine sur n'importe quelle terre était préférable à l'occupation totale des territoires. Mais l'expérience de la solution unilatérale d'Israël à Gaza n'était guère concluante. Gaza était aujourd'hui totalement assiégée

et coupée du reste du monde et du reste du territoire palestinien. L'unilatéralisme n'était pas le moyen d'arriver à une solution pacifique.

44. L'intervenant a ajouté que le refus croissant des entrées et sorties de personnes et de marchandises, associé à l'embargo sur le transfert de l'impôt palestinien par Israël, pourrait précipiter la famine. Israël empêchait tout exercice de souveraineté par l'Autorité palestinienne, tout en en faisant l'otage du monopole économique qu'il imposait aux Palestiniens, les forçant à importer des produits israéliens de moins bonne qualité impossibles à commercialiser ailleurs. Cette politique a empêché les Palestiniens de mettre en place une industrie et une agriculture viables. L'interruption des transferts de fonds par Israël n'était pas une pratique nouvelle. Le budget palestinien était en partie financé par des impôts collectés par les Israéliens. Avec la cessation de l'aide internationale et des transferts de recettes fiscales, il ne restait plus suffisamment d'argent. Du fait du blocage total de la circulation des marchandises et de la main-d'œuvre, l'ensemble des produits de Gaza destinés à l'exportation avaient du être détruits.

45. L'intervenant s'est demandé pourquoi les alliés du peuple palestinien, à savoir les pays européens, qui avaient été de loyaux soutiens, s'alliaient à Israël pour contribuer au malheur de la Palestine alors même qu'un nouveau gouvernement palestinien avait été démocratiquement élu. Les sanctions étaient une forme de châtement collectif qui faisaient obstacle au processus de paix. Rares étaient les cas où les sanctions internationales avaient été efficaces. Outre leur inefficacité, les sanctions, dans le cas de l'Autorité palestinienne, étaient aussi immorales et revenaient à pratiquer deux poids, deux mesures. Si la communauté internationale considérait le refus par le Hamas de reconnaître Israël et les accords passés comme des violations passibles de sanctions, elle n'avait jamais imposé de sanctions sur Israël lorsque ce pays avait violé des accords internationaux. L'impuissance de la communauté internationale à trouver une issue à la question de Palestine au sein du Conseil de sécurité sur la base du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies ainsi que l'impuissance des Parties contractantes à la Quatrième Convention de Genève à faire appliquer l'article 1 étaient rendues d'autant plus flagrantes par l'imposition prompte et rapide de sanctions à l'encontre du peuple palestinien.

46. Des solutions à long terme devaient être envisagées. Toute action dans le sens de la fin de l'occupation israélienne devait aller de pair avec une aide économique spéciale pour mettre en place un État, son économie et ses institutions. Il fallait pour cela que la recherche d'une solution fasse l'objet d'un véritable engagement international. Il fallait s'employer sérieusement à mettre en œuvre les résolutions de l'ONU jusqu'à la conclusion d'un accord de paix définitif. L'intervenant s'est déclaré en faveur de la reprise des travaux de la Conférence des Hautes Parties Contractantes à la Quatrième Convention de Genève en vue d'assurer la protection des Palestiniens. En outre, les Palestiniens pourraient avoir à demander une présence accrue des Nations Unies.

47. À court terme, il fallait mettre fin à l'actuel état de siège. Tous les donateurs devaient être persuadés de reprendre le versement de leurs contributions annoncées. Le libre transfert de fonds à l'Autorité palestinienne était un impératif. La tentative faite pour interférer avec le système bancaire et empêcher ainsi la population de recevoir de l'argent, même en provenance de Palestiniens ou d'autres Arabes, était inacceptable. L'Union européenne devrait trouver un mécanisme par lequel les banques européennes pourraient transférer des fonds aux banques palestiniennes.

L'intervenant a considéré que l'Accord réglant les déplacements et l'accès n'avait pas été mis en œuvre et a souligné qu'il était urgent de le revitaliser et de remettre en état l'aéroport de Gaza afin de permettre d'entrer dans cette zone et d'en sortir. Le présent gouvernement était prêt à accepter un contrôle financier ou le transfert des fonds par l'intermédiaire du Président Abbas. Il ne pouvait, toutefois, accepter les tentatives faites pour contourner l'Autorité palestinienne.

IV. Résumé des séances plénières

Plénière I

Ampleur de la crise économique et humanitaire dans le Territoire palestinien occupé

48. Durant la première séance plénière, intitulée « Ampleur de la crise économique et humanitaire dans le Territoire palestinien occupé », cinq experts ont présenté des exposés. Les sous-thèmes étaient les suivants : principales caractéristiques de la crise et des conditions de vie du peuple palestinien; faits sur le terrain venant aggraver la crise; et moyens de relever et de stabiliser l'économie palestinienne.

49. **M. Hanna Siniora**, Président de la Chambre de commerce palestino-européenne, a considéré que le gel par Israël du transfert des fonds palestiniens nuisait non seulement au gouvernement dirigé par le Hamas mais aussi au Président Abbas, en créant une situation économique catastrophique dans le Territoire palestinien occupé. Le secteur privé pouvait fournir une aide dans la crise économique actuelle et l'intervenant a suggéré de lui confier la responsabilité de la construction de logements afin d'atténuer les actuelles difficultés en matière de financement et d'emploi. Si davantage de responsabilités lui étaient confiées dans ce domaine, le secteur privé pourrait créer 300 000 nouveaux emplois. Il pourrait aussi contribuer à réparer le réseau routier en dégradation, construire des écoles, des tunnels, des ponts et des routes. Il était économiquement nécessaire d'établir un lien entre la bande de Gaza et la Cisjordanie. Israël avait décidé de la construction d'une autoroute enterrée de 40 kilomètres entre les deux zones. Les secteurs privés israélien et palestinien devraient exercer des pressions sur Israël, la communauté internationale et l'Autorité palestinienne pour engager le processus de construction d'une autoroute aussi vitale, qui assurerait la continuité d'un État palestinien futur.

50. Décrivant certains aspects de la situation dans le Territoire occupé, l'intervenant a rappelé que les Palestiniens n'étaient autorisés ni à importer ni à exporter par Rafah. Israël avait gelé près de 55 à 60 millions de dollars de ressources financières vitales. L'imposition de sanctions par les États-Unis n'était pas une surprise. Ce qui était étrange c'était la position des Européens et des autres qui appliquaient des sanctions susceptibles de mettre en faillite ce qui restait du secteur privé. Environ 40 % de la capitalisation boursière palestinienne avaient été effacés. Si la Communauté européenne ne revenait pas sur sa décision de stopper l'aide à l'Autorité palestinienne, le secteur privé serait aussi complètement annihilé et l'Autorité palestinienne tomberait en faillite et ne serait pas en mesure de répondre aux besoins de la population. Les sanctions affecteraient non seulement le peuple palestinien mais entraveraient aussi le processus politique.

51. Les élections de janvier 2006 avaient abouti en fait à l'établissement d'un exécutif palestinien à deux têtes, la Présidence et le Cabinet. Le secteur privé avait proposé ultérieurement d'être le troisième partenaire dans cette situation, souhaitant un dialogue et la gestion des divergences au niveau interne. L'intervenant était favorable à l'idée d'un front palestinien uni dans lequel le secteur privé jouerait un rôle. Malgré le peu de coordination entre la Présidence et le Cabinet de l'Autorité palestinienne, il n'y avait pas de divergences entre eux sur les questions économiques et la fin de l'occupation. La différence était que l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) avait conclu des accords avec Israël et n'avait rien obtenu en retour. Le Hamas suggérait une nouvelle approche, demandant qu'Israël fasse des concessions. Le Hamas était prêt à accepter l'État d'Israël lorsque ce dernier aurait mis fin à l'occupation et serait revenu aux frontières de 1967. Des pressions devraient être exercées à la fois sur Israël et le Hamas pour qu'ils acceptent le plan de paix arabe. L'intervenant a fait part de son estime pour le travail accompli par le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et a espéré que ce dernier soutiendrait ses recommandations afin d'encourager les deux parties à revenir à la table de négociation et à mettre en place un État palestinien indépendant et contigu.

52. **M. Gershon Baskin**, Directeur du Centre israélo-palestinien de recherche et d'information à Jérusalem-Est, a estimé que toute crise humanitaire dans le Territoire palestinien était avant tout une crise politique. L'impuissance de la communauté internationale à mettre en œuvre la Feuille de route ainsi que l'incapacité d'Israël et de l'Autorité palestinienne d'appliquer ce qu'ils s'étaient eux-mêmes engagés à faire avaient conduit à la crise actuelle. Le Président Abbas s'employait réellement à créer une alternative au Hamas et il était temps pour Israël de se décider et de s'engager. Si la responsabilité et l'autorité de M. Abbas n'étaient pas renforcées par l'engagement de l'Ouest et d'Israël, on pourrait assister à des confrontations interpalestiniennes à Ramallah, Gaza et Naplouse. Le seul moyen de mettre en œuvre efficacement le plan de convergence du parti Kadima était de travailler main dans la main avec M. Abbas. Si l'anarchie et le chaos se faisaient jour dans le Territoire occupé, la communauté internationale devrait être prête à intervenir.

53. L'intervenant a considéré qu'Israël et les Palestiniens ne disposaient ni des outils ni de la capacité nécessaires pour résoudre les conflits par eux-mêmes. Il a estimé que l'internationalisation du problème était peut-être le meilleur moyen d'arriver à une solution à deux États et qu'il fallait envisager le plan de paix arabe ainsi qu'une mission d'administration intérimaire des Nations Unies. À propos de la mission, il a précisé qu'Israël devrait se retirer derrière la barrière de sécurité, démanteler toutes les colonies à l'est de la barrière et demander qu'une mission d'administration intérimaire des Nations Unies prenne la responsabilité de ces zones et prépare le Territoire palestinien à l'indépendance. Cette mission comprendrait un bras militaire et maintiendrait une forte présence le long du Jourdain, ainsi qu'à tous les points de passage vers Israël à partir du côté palestinien. Elle aurait aussi des fonctions de police et travaillerait directement avec les forces de sécurité palestiniennes sous un seul commandement. Grâce à un volet gouvernance financière, la mission entreprendrait plusieurs grands projets d'infrastructure et recevrait et administrerait l'aide internationale, au bénéfice du peuple palestinien. C'est au Conseil de sécurité qu'il appartiendrait de contrôler à l'avenir le processus politique.

54. L'intervenant a ajouté qu'un tel plan permettrait à Israël de procéder à un retrait en toute sécurité. La responsabilité directe du bien-être des Palestiniens serait transférée à la communauté internationale. Le Hamas transférerait aussi la gestion financière et la gouvernance des Territoires à la communauté internationale. Avec la mise en place de grands projets de développement économique et d'infrastructures, les Palestiniens dépendraient moins d'Israël. Les frontières israéliennes en Cisjordanie seraient sécurisées par des troupes internationales et non des forces palestiniennes. Un inconvénient pour Israël tiendrait au fait qu'il serait limité dans ce qu'il pourrait faire à l'intérieur des Territoires contrôlées par les forces internationales. Il perdrait aussi le contrôle de la frontière orientale avec la Jordanie. Les avantages pour les Palestiniens étaient notamment l'internationalisation de la solution et le retrait d'Israël de la majeure partie du Territoire occupé, avec la possibilité de renouer des négociations soutenues par la communauté internationale en vue d'un règlement définitif. Les inconvénients tenaient notamment à une moins grande indépendance de l'Autorité palestinienne, qui devrait travailler en accord avec une administration internationale.

55. **M. Hani Nigim**, Professeur à l'Université de Birzeit, a reconnu pour commencer les efforts soutenus menés par le Comité pour promouvoir la réalisation des droits du peuple palestinien. La hausse du chômage était due à plusieurs facteurs, et notamment à la fermeture aux travailleurs palestiniens de la ligne verte, à la pénurie de matières premières qui entraînait la suspension d'un grand nombre de projets de développement, à la cessation des projets qui avaient été soutenus par les pays donateurs, à l'inadéquation du soutien des organisations non gouvernementales sur le terrain, à la diminution du nombre de salariés du secteur privé travaillant dans la construction, l'industrie et l'agriculture et aux difficultés croissantes rencontrées par le secteur bancaire.

56. La situation économique était extrêmement difficile. Les chefs de famille palestiniens en venaient à s'interroger sur l'intérêt du processus de paix. Les difficultés économiques conduisaient à une recrudescence de la violence et des hostilités commises contre des personnes et des institutions par des individus souhaitant appeler l'attention sur leurs problèmes économiques. Les répercussions de la situation actuelle étaient particulièrement graves pour les personnes employées dans le secteur bancaire, qui relevait essentiellement du secteur privé. La cessation par les banques israéliennes de leurs relations avec les banques palestiniennes, associée à l'absence de liquidités, avait entraîné la dépréciation des autres monnaies, ce qui nuisait en fin de compte à l'économie palestinienne. Les banques avaient été aussi très affectées par les difficultés rencontrées pour transférer des fonds à des parents dans le Territoire palestinien.

57. La communauté des donateurs avait cessé de traiter avec les municipalités et les administrations locales. Les politiques unilatérales de désengagement à Gaza n'avaient pas permis la réalisation des objectifs souhaités pour l'économie palestinienne. En fait, le chômage s'était accru et plusieurs pays avaient cessé d'investir en Palestine. Les bouclages des points de passage entre Gaza et Israël s'étaient aussi multipliés, empêchant beaucoup d'exportations palestiniennes malgré l'Accord réglant les déplacements et l'accès. Les Palestiniens en étaient venus à penser que la solution à deux États serait difficile à réaliser, en particulier après la construction du mur et la division de la Cisjordanie en trois zones; Ces événements avaient amplifié les souffrances du peuple palestinien. Un grand nombre des salariés palestiniens ne se rendaient plus à leur travail car ils n'avaient plus les moyens

financiers de se déplacer. Les Palestiniens avaient besoin d'une intensification de l'aide à court terme. Il fallait leur fournir des services urgents, une aide et un soutien pour assurer la libre circulation des marchandises.

58. **M. Roby Nathanson**, Président de l'Institut israélien de recherche économique et sociale de Tel-Aviv, s'est félicité de l'opportunité qui lui était donnée de prendre la parole devant le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. À son avis, les deux peuples souffraient et il leur fallait trouver les moyens de sortir de la crise. Citant plusieurs options, y compris les Accords d'Oslo, l'Accord de Genève et la Feuille de route, l'intervenant a indiqué que le retrait unilatéral était une possibilité qui pourrait être envisagée dans le proche avenir. Le retrait était une condition nécessaire et essentielle à toute option de reconstruction de l'économie palestinienne. Les souffrances du peuple palestinien étaient imputables à l'occupation. Toute réduction de celle-ci pouvait améliorer leur situation. Les Palestiniens, pour leur part, devaient préparer leurs infrastructures futures pour faire face au défi démographique, et notamment trouver une solution viable aux besoins des réfugiés.

59. Les infrastructures en place en Cisjordanie pourraient servir de base à la reconstruction de l'économie palestinienne. Dans l'optique d'un retrait futur, l'intervenant recommandait de ne pas faire en Cisjordanie comme on avait fait à Gaza, où les infrastructures avaient été détruites au lieu de pouvoir être utilisées au bénéfice de l'État palestinien à venir. Il a estimé que la population palestinienne passerait de 4,02 millions en 2005 à 5,5 millions en 2015. En 2005, les Palestiniens avaient besoin de 468 000 unités de logements en Cisjordanie, soit une pénurie de 164 000 unités. En outre 414 000 personnes vivant dans des camps de réfugiés dans le Territoire devraient être relogées. Elles devraient aussi avoir accès aux autres infrastructures comme les écoles, les hôpitaux et les services communautaires.

60. S'agissant de l'établissement des colonies de peuplement, l'intervenant a indiqué que si ce processus avait commencé en 1967, 56 % des colonies avaient été mises en place entre 1977 et 1983, la majorité d'entre elles étant de caractère résidentiel. La construction de ces colonies n'avait jamais cessé. À l'aide de photos aériennes, l'Institut avait rassemblé des informations sur chaque colonie, ce qu'elle contenait et leur valeur respective. Le Gouvernement israélien avait contribué financièrement à l'établissement de ces colonies pour plus de 40 %, avec un investissement total de 14 milliards de dollars. Les infrastructures laissées après le retrait devraient être utilisées dans l'intérêt des Palestiniens et permettraient d'absorber un plus grand nombre de réfugiés palestiniens. Présentant des tableaux détaillant les types de bâtiments et leurs utilisations dans les colonies qui seraient évacuées, l'intervenant a souligné l'importance de transférer ces bâtiments intacts aux Palestiniens. Cela option exigeait une volonté de coopérer, mais atténuerait la crise palestinienne.

61. **M. Mohammed El-Samhuri**, Économiste principal, a estimé que la crise humanitaire dans le Territoire palestinien occupé n'était pas nouvelle, mais était un prolongement d'une réalité quotidienne très difficile, qui avait existé même avant le changement de paysage politique palestinien. L'Autorité palestinienne était en faillite et ses institutions étaient prêtes à s'effondrer si la pression financière persistait, entraînant ainsi une crise humanitaire dans les zones palestiniennes. Dans une situation de montée de l'anarchie, où le maintien de la loi et de l'ordre dans les zones palestiniennes était étroitement lié à l'augmentation du chômage, la situation

en matière de sécurité pourrait devenir catastrophique. L'intervenant a indiqué que les bailleurs de fonds occidentaux, souhaitant passer outre le gouvernement dirigé par le Hamas, envisageaient de fournir une aide par le biais des organismes des Nations Unies et des organisations internationales non gouvernementales. Contourner le nouveau Gouvernement palestinien, toutefois, pourrait se révéler coûteux et problématique. Une telle approche minerait les institutions publiques palestiniennes que les donateurs avaient contribué à créer depuis 1994. En outre, dans une situation de crise, les gouvernements considéraient généralement que leur première mission était d'aider la population à faire face à la situation. Le Hamas avait de l'expérience dans ce domaine et il tendrait plus à prendre l'initiative qu'à laisser la tâche aux autres. En outre, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales étrangères n'avaient pas la capacité de fournir des services dans des domaines traditionnellement desservis par le gouvernement.

62. L'intervenant a appelé l'attention sur le rapport publié en mars 2006 par la Banque mondiale, où il était déclaré que la préservation du statu quo, c'est-à-dire le maintien à leur niveau de 2005 de l'aide internationale, des transferts de recettes douanières et des restrictions aux déplacements de la population palestinienne, n'empêcherait pas la situation économique et humanitaire de se dégrader. Dans des conditions normales, la fourniture d'une aide internationale de cette ampleur à une économie de relativement petite taille, comptant environ 4 millions de personnes, aurait dû permettre d'accéder à l'autosuffisance. Or, ces cinq dernières années, les conditions dans les zones palestiniennes avaient été tout sauf normales. Pour l'essentiel, les difficultés financières palestiniennes étaient imputables à une crise économique paralysante intervenant dans un environnement politique très défavorable. L'aide internationale ne pourrait qu'aider les Palestiniens à survivre mais n'aurait pas d'effet tangible sur leur économie.

63. Pour que l'aide internationale fasse une différence durable, il fallait s'interroger sur la question de savoir si les réalités politiques et territoriales actuelles permettaient que l'aide extérieure soit utilisée pour permettre aux Palestiniens de passer d'une économie totalement tributaire de l'aide extérieure à une économie capable de générer des taux de croissance soutenus et d'assurer des conditions de vie décentes à une population en augmentation. L'aide internationale pourrait aider à soulager les souffrances des Palestiniens mais n'y mettrait pas fin. Elle ne saurait pas non plus contribuer à la mise en place d'une économie autonome. Seul un système politique négocié dans des conditions d'équité et réformant fondamentalement les conditions palestiniennes pouvait remédier au désastre économique.

Plénière II

Appui des Nations Unies et de la communauté internationale des donateurs au peuple palestinien

64. Au cours de la deuxième séance plénière intitulée « Appui des Nations Unies et de la communauté internationale des donateurs au peuple palestinien », sept experts ont fait des exposés. Les sous-thèmes étaient les suivants : programmes d'assistance du système des Nations Unies, nécessité d'une aide accrue des donateurs et coordination de l'assistance internationale.

65. **M. Anders Fange**, Directeur des opérations en Cisjordanie, Office de travaux et de secours des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine au Proche-Orient (UNRWA), a fait savoir pour commencer que le Commissaire général de l'UNRWA était très préoccupé par les conséquences humanitaires de la décision de la communauté internationale de cesser d'apporter une aide à l'autorité palestinienne. Il a estimé que la solution à la crise économique était évidente pour tous ceux qui voulaient bien la voir. Pour stopper la spirale de dégradation de l'économie palestinienne, il fallait mettre fin au régime des bouclages et libérer l'économie, comme l'a conclu l'envoyé du Quatuor, M. James Wolfensohn. Un important facteur dans un tel scénario serait d'acheminer l'assistance internationale essentiellement par le biais de l'Autorité palestinienne. L'ex-Directeur de pays de la Banque mondiale pour la Cisjordanie et Gaza, M. Nigel Roberts, a avancé que l'économie palestinienne pouvait être libérée sans menacer la sécurité de l'État d'Israël. Chacun convenait que les élections palestiniennes avaient été équitables et bien organisées. Mais la démocratie s'était accompagnée d'un sentiment de pessimisme. Avec la décision des plus gros bailleurs de fonds de stopper le financement de l'Autorité palestinienne, la crise se faisait déjà sentir à Gaza, principale victime du bouclage répété du point de passage Al-Muntar/Karni. En Cisjordanie, chacun pouvait se rendre compte de la chute de l'économie. La moitié des salariés de l'Autorité palestinienne, soit environ 70 000 personnes, appartenaient aux forces de police et de sécurité. Ces derniers mois, pour calmer et procurer un salaire à des groupes incontrôlables et des brigades militaires, on les avait incorporés dans ces forces. Faute de rémunération, ces groupes pourraient retourner à leurs activités antérieures.

66. L'armée israélienne resserrait le régime de bouclages en Cisjordanie et à Gaza, divisant ces zones en trois ou quatre bantoustans. Le mot bantoustan a été utilisé par l'ancien Premier Ministre, M. Ariel Sharon, pour décrire l'isolement des communautés palestiniennes. Les bouclages pouvaient empêcher tout effort humanitaire. L'Autorité palestinienne employait un grand nombre de Palestiniens et son effondrement financier serait durement ressenti dans le Territoire. L'Organisation des Nations Unies n'avait ni les moyens politiques ni les moyens logistiques pour se substituer aux départements gouvernementaux. Le désastre qui s'annonçait était le fruit de décisions politiques délibérées qui étranglaient l'économie et avaient des répercussions sociales, économiques et humanitaires. Les catastrophes humanitaires étaient souvent difficiles à prévoir, mais les conséquences économiques de cette catastrophe provoquée par l'homme étaient certaines, comme le montraient les chiffres disponibles.

67. Sur les 300 000 ménages palestiniens, pas moins de 65 000 dépendaient des salaires de l'Autorité palestinienne. Dans la situation actuelle et en cas de non-versement de ces salaires, ils auraient besoin d'une aide d'urgence. Les conséquences réelles de la crise deviendraient apparentes deux ou trois mois après l'interruption des salaires. Les programmes d'urgence d'aide en espèces et de distribution alimentaire de l'UNRWA devraient être développés. Il y aurait un besoin considérable de création d'emplois, essentiellement dans les infrastructures, qui ne pourrait intervenir que si Israël permettait l'importation des matières premières nécessaires. Les dispensaires de l'Office pourraient enregistrer une augmentation de la demande de 25 %. Si les écoles de l'Autorité palestinienne cessaient de fonctionner, environ 45 000 enfants viendraient dans les écoles de l'UNRWA, soit une augmentation de 20 %. Les finances de l'Office obligeaient déjà celui-ci à établir des priorités et à procéder à des coupes. Ses besoins budgétaires

avaient aussi été sous-estimés. L'UNRWA continuerait à utiliser son expérience à long terme dans les situations d'urgence, mais sa capacité à le faire dans un environnement difficile n'était pas illimitée. Pour l'UNRWA, il n'y avait pas d'autre solution que des négociations conduisant à un processus de paix.

68. **M^{me} Juliette Touma**, Fonctionnaire des médias et des communications, Groupe du plaidoyer, Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA), Jérusalem, a rappelé que les spécialistes de l'OCHA dans le domaine humanitaire travaillaient dans différentes parties du Territoire palestinien occupé, fournissant leurs services et rendant compte de la situation humanitaire. Conjointement avec les autres organismes, ils avaient lancé un appel commun en faveur d'apports d'aide. La crise humanitaire s'était traduite par des difficultés d'accès aux services de base. Le mur de séparation et les routes de contournement que les Palestiniens ne pouvaient utiliser limitaient aussi les déplacements.

69. À l'aide de cartes projetées sur écran, l'intervenante a illustré la situation dans les territoires, signalant les colonies, les barrières et les bouclages. La présence de l'OCHA sur le terrain avait rendu plus facile la collecte de ces informations. L'intervenante a énuméré certaines des 505 méthodes utilisées pour établir des bouclages. Une nouvelle méthode utilisée pour bloquer la route consistait à rallonger la barrière sur les routes allant à Hébron, Naplouse et Jérusalem ainsi que le long de la vallée du Jourdain pour séparer les déplacements des Palestiniens et des Israéliens. Les Palestiniens ne pouvaient utiliser les routes sans autorisation. Les fossés étaient un autre moyen utilisé pour bloquer l'accès. Bien qu'Israël se soit désengagé de certaines petites parties de la Cisjordanie en août 2005, ce désengagement avait été suivi d'une augmentation de 34 % des bouclages.

70. L'intervenante a noté que les résultats des études de l'OCHA sur le manque d'accès et les restrictions des déplacements avaient montré que le temps nécessaire pour un Palestinien pour aller d'un point à un autre en Cisjordanie avait doublé depuis l'Intifada. Les Palestiniens pouvaient se déplacer librement dans leur propre zone, mais ils avaient beaucoup de mal de passer d'une zone à l'autre en Cisjordanie, qui avait été divisée en trois parties.

71. **M^{me} Francine Pickup**, Chef du Groupe de la recherche et de l'analyse, Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA), Jérusalem, a indiqué que les Israéliens avaient intensifié les restrictions aux déplacements et renforcé les bouclages internes, les incursions militaires et les attaques à la roquette. Au cours des deux premières semaines d'avril 2006, Israël avait tiré 2 415 obus dans la bande de Gaza en réponse au lancement de 113 roquettes artisanales par les militants palestiniens. La restriction plus stricte des entrées et des sorties de marchandises dans la bande de Gaza avait conduit à de graves pénuries d'articles de première nécessité. La crise budgétaire était due au gel par Israël de transferts de droits de douane d'un montant de 60 millions de dollars par mois, auquel il fallait ajouter la perte de l'aide des donateurs se chiffrant à 30 millions de dollars par mois, ces montants représentant ensemble 75 % du budget de l'Autorité palestinienne.

72. L'intervenante a estimé qu'il y avait quatre principaux risques au financement partiel de l'Autorité palestinienne. Premièrement, l'effondrement de l'économie locale avec un PIB chutant de 25 % et un taux de pauvreté atteignant 67 % en 2006. Deuxièmement, le chômage devrait presque doubler en 2006, touchant essentiellement les personnes perdant leur emploi auprès de l'Autorité palestinienne. Les Palestiniens employés par l'Autorité palestinienne faisaient vivre une personne

sur quatre. Un troisième risque potentiel était la situation en matière de sécurité et le non-paiement des forces de l'ordre, qui manifestaient déjà dans les rues pour réclamer le versement de leur salaires. La criminalité ordinaire et les enlèvements ne devraient faire qu'augmenter. Dans un climat aussi incertain, les investissements ne seraient guère encouragés. Enfin, la fourniture de services par l'Autorité palestinienne serait entravée. Les salariés de l'Autorité palestinienne dans les écoles, les dispensaires privés ainsi que dans un grand nombre d'autres services se verraient contraints de ne plus venir à leur travail si les salaires n'étaient pas versés.

73. L'Organisation des Nations Unies pourrait intervenir en fournissant une aide alimentaire et des apports de médicaments, mais cela ne ferait que ralentir la spirale de la dégradation, sans la stopper. Dans la perspective du développement, l'aide humanitaire représentait un pas en arrière, avec une incidence sur les projets de développement à long terme pour financer les services à court terme. Il était en fait indispensable d'améliorer l'accès à la Cisjordanie et de permettre aux marchandises palestiniennes d'avoir de nouveau accès au marché israélien. Le gel des financements de l'Autorité palestinienne nuirait d'abord aux personnes ordinaires. Les services de santé, les services d'éducation et les services civils étaient mieux assurés par le gouvernement et constituaient la fonction essentielle d'un futur État palestinien. Les organismes des Nations Unies ne pouvaient se substituer aux ministères de l'Autorité palestinienne. Dans une perspective humanitaire, il était impératif de travailler avec l'Autorité palestinienne. L'impartialité était un principe de base de l'OCHA, qui fournissait des services en fonction des besoins et non sur la base de l'affiliation politique. Son aptitude à fournir des services supplémentaires serait limitée si la situation s'aggravait.

74. **M. Mahmoud El-Khafif**, Économiste hors classe, Groupe pour l'assistance au peuple palestinien, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), a signalé qu'en 2005, l'économie palestinienne se trouvait aux niveaux enregistrés en 1999. Avec la cessation des contributions des donateurs, l'Autorité palestinienne disposait aujourd'hui de moins de 30 millions de dollars pour régler ses factures. La population palestinienne en Cisjordanie et à Gaza, qui s'était accrue de 16 à 20 % ces cinq dernières années, devait vivre avec la moitié de ce qui était produit en 1999. La CNUCED craignait que le Gouvernement palestinien soit moins apte à gérer l'économie. L'économie palestinienne, qui avait été structurée en période d'occupation, était programmée pour fonctionner selon les mêmes critères. Le conflit, l'instabilité politique, une souveraineté fugace et une politique de confinement asymétrique avaient nui à la capacité de l'Autorité d'assurer des conditions de gouvernance, sans parler d'un modèle de pratiques optimales, sans corruption. La qualité de la gouvernance de l'Autorité avait été affaiblie par les difficultés rencontrées pour mettre en place des institutions publiques transparentes et modernes, face à des risques de confrontation permanents, à la nécessité de gérer une situation de crise et à la menace de faillite. Les activités de redressement et de reconstruction s'étaient inscrites dans le cadre d'un programme de réformes ambitieux et d'une dépendance systématique à l'égard de l'aide étrangère. L'Autorité avait continué de réformer les institutions publiques adaptées à une phase d'autogestion transitoire, au lieu de répondre à l'impératif de la constitution d'institutions nationales de gouvernance appropriées.

75. L'intervenant a indiqué qu'il fallait que l'Autorité palestinienne se dote des objectifs, des politiques et des institutions d'un État indépendant, démocratique et moderne. Pour réduire la pauvreté, les efforts palestiniens devaient être ancrés dans

une approche des échanges motivée par le développement et non dans une approche du développement motivée par le commerce. Les plus grandes contraintes en matière de développement auxquelles sont confrontées la population palestinienne sont liées au fait qu'il n'y avait pas d'État dans lequel une réforme digne de ce nom pouvait être gérée. Les possibilités de développement de l'économie dépendaient des politiques budgétaires, commerciales et militaires et des critères de mobilité de la main-d'œuvre régulés par Israël. Malgré les progrès de la réforme, le déclin économique était une tendance persistante depuis 2000.

76. L'intervenant a ajouté que si les secours humanitaires et le soutien budgétaire devaient rester une composante majeure de la fourniture d'une aide, ces instruments étaient inadéquats pour réduire la pauvreté et la vulnérabilité économique dans un contexte de confinement asymétrique. Une stratégie d'assistance à long terme, n'entraînant pas de distorsions, était nécessaire. Une reprise économique soutenue exigeait soit le démantèlement des politiques de confinement asymétrique, soit la mise en place d'une stratégie pour faire face à cet aspect en tant que contrainte externe à court terme tout en œuvrant à son éventuelle élimination. Il fallait pour cela aller au-delà des connaissances traditionnelles en matière de politique économique et adapter le processus de développement aux caractéristiques et cadre institutionnel actuels de l'économie. Une telle démarche devait être fondée sur un mécanisme participatif et des politiques concrètes de réduction de la pauvreté, avec des programmes reliant tous les types d'aide aux objectifs de développement à long terme et à un programme de constitution d'un État. Elle devait illustrer la vision socioéconomique nationale des Palestiniens dans la perspective de l'établissement d'un État de Palestine démocratique, contigu et viable économiquement.

77. **M. Ambrogio Manenti**, Directeur du Bureau en Cisjordanie et à Gaza, Bureau régional pour la Méditerranée orientale, Organisation mondiale de la santé (OMS), a fait savoir qu'une étude récemment achevée de la qualité de vie des Palestiniens indiquait que plus d'un Palestinien sur quatre qualifiaient leur vie et leur santé de médiocres. Quatre sur dix ne trouvaient aucun intérêt à leurs activités journalières et étaient soit lassés soit excédés. Une personne sur quatre parmi les personnes interrogées a signalé qu'elle souffrait d'un stress psychologique dû au décès ou à l'emprisonnement d'un proche. Plus de la moitié des Palestiniens devait franchir les points de contrôle israéliens pour accéder à leur école ou à leur travail. Plus d'un Palestinien sur quatre vivait à proximité d'une colonie israélienne et n'avait pas d'accès à des activités de loisir, 80 % signalant qu'ils en souffraient. Un Palestinien sur cinq vivait proche du mur de séparation, 87 % indiquant qu'ils en souffraient. Quarante deux pour cent considéraient que leur environnement physique n'était pas sain. Quatre sur cinq retardaient le paiement de leurs factures. Près de la moitié craignaient de perdre leur maison ou leur terre ou d'être déracinés et déplacés. Huit sur dix étaient affectés par le conflit en cours et les confrontations avec les militaires israéliens. La vie des Palestiniens était misérable du point de vue physique, psychologique, environnemental et financier.

78. Depuis les élections de janvier 2006, la situation s'est encore dégradée. Avec la suspension de l'aide des donateurs et les bouclages israéliens, le Ministère de la santé de l'Autorité palestinienne serait moins en mesure d'assurer des services de santé. Environ 57 % des travailleurs sanitaires ne seraient pas payés et un nombre croissant de professionnels s'en iraient vers les organisations non gouvernementales. En outre, il y aurait une pénurie de médicaments et de fournitures médicales et il n'y aurait plus de programmes de formation et de renforcement des capacités.

L'efficacité et la qualité en pâtiraient. La vaccination de 65 000 enfants serait compromise. Soixante mille femmes enceintes n'auraient plus accès aux hôpitaux. Les hôpitaux publics devraient réduire de façon radicale leurs services. Près d'un million de patients qui s'adressaient au Ministère de la santé en cas d'urgence seraient gravement affectés. Environ 72 % des opérations chirurgicales qui avaient été réalisées dans les hôpitaux publics ne pourraient plus l'être.

79. L'intervenant a estimé que la crise avait déjà commencé. Trois mois plus tôt, le Ministère avait lancé un appel pour que soient fournis des biens non salariaux comme les médicaments essentiels. Deux jours plus tôt, le Ministère avait demandé à l'OMS d'organiser une réunion de la communauté des donateurs et des organisations internationales de santé, y compris l'Organisation des Nations Unies, pour examiner la situation. Les organismes des Nations Unies devaient œuvrer à la résolution de la dangereuse situation dans laquelle se trouvait le peuple palestinien. Ils devaient s'employer à identifier les donateurs et étudier les options qui permettraient de maintenir les services publics. Il fallait maintenir une vision à court terme et une vision à long terme de la politique et de la réforme dans le secteur de la santé. Les organismes devaient signaler les risques encourus à la communauté internationale, y compris les Israéliens, suivre la situation et tenir la communauté internationale informée. Ils pourraient aussi jouer un rôle de coordination, bien qu'il soit difficile de mettre un représentant du Gouvernement palestinien et un représentant des donateurs dans la même pièce, cette situation exigeant l'improvisation d'une nouvelle stratégie de coordination. Il fallait aussi mettre en évidence un mécanisme pour assurer le financement pas les donateurs de l'Autorité palestinienne et du Ministère de la santé.

80. **M^{me} Rana Zakhout**, Coordonnatrice principale, Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, a indiqué que, depuis le début de la deuxième Intifada, l'économie palestinienne avait connu une grave dégradation imputable essentiellement aux mesures de restriction imposées par Israël sur les déplacements de personnes et de marchandises en Cisjordanie et à Gaza. Aujourd'hui, on observait une détérioration rapide et profonde de la situation économique, en particulier depuis la victoire du Hamas aux dernières élections. Le déclin des recettes de l'Autorité palestinienne s'expliquait par trois raisons principales. Premièrement, on pouvait citer le moratoire imposé sur les contributions des donateurs en raison du refus du gouvernement du Hamas d'accepter les principes mis en évidence par le Quatuor. Deuxièmement, le gel du versement des recettes fiscales par Israël avait une incidence sur l'économie dans son ensemble. Troisièmement, le ralentissement de l'activité économique palestinienne avait conduit à une diminution des impôts collectés au niveau local.

81. Compte tenu du grand nombre d'agents du secteur public, l'Autorité palestinienne connaissait un problème budgétaire même avant les élections. Malgré un déficit chronique, elle avait été en mesure de verser les salaires pour février 2006. Les salaires de mars 2006, toutefois, n'avaient pas encore été payés. Même si une aide était apportée, les restrictions imposées aux banques empêcheraient qu'elle n'arrive jusqu'à l'Autorité. L'incapacité dans laquelle se trouvait l'Autorité de verser les salaires à plus de 152 000 Palestiniens conduirait à une forte augmentation du chômage, qui atteindrait 40 %, et de la pauvreté, qui atteindrait 67 % d'ici à la fin de 2006. Sans une aide d'urgence, il serait difficile à l'Autorité palestinienne d'assurer les services essentiels. Ces quelques dernières années, les organismes des Nations Unies avaient pris en charge un large éventail de services.

Compte tenu de la situation économique, ils avaient fourni aussi bien une aide au développement qu'une assistance humanitaire et une aide économique. Il importait que ces organismes revoient leurs programmes en fonction des nouvelles réalités.

82. L'intervenante a expliqué que quatre groupes de travail stratégiques avaient été établis pour travailler sur la gouvernance, la politique économique, l'infrastructure et le développement social. Malheureusement, les dernières évolutions politiques avaient conduit à remettre en question l'aide au développement. La situation actuelle exigeait des organismes des Nations Unies qu'ils répondent rapidement aux besoins du peuple palestinien. Il importait de fixer des priorités et d'assurer la coordination afin d'éviter les chevauchements. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et douze organismes des Nations Unies avaient lancé un appel aux donateurs. En réponse à cet appel, moins de 20 % des projets avaient été financés. En principe, l'Organisation des Nations Unies continuerait de rechercher les moyens voulus pour continuer de répondre aux besoins du peuple palestinien, mais elle ne saurait se substituer au gouvernement. Elle devait poursuivre ses efforts pour établir une paix juste et globale. Aujourd'hui, plus que jamais, il appartenait à la communauté internationale de s'employer résolument à atteindre cet objectif.

83. **M. Khaled Mansour**, Fonctionnaire d'information régionale (hors classe)/porte-parole, Bureau régional du Programme alimentaire mondial (PAM) pour le Moyen-Orient, l'Asie centrale et l'Europe orientale, Le Caire, a souligné que la seule solution durable à l'insécurité alimentaire dans les territoires palestiniens revêtait un caractère politique. Tant qu'il n'y aurait pas un flux ininterrompu de denrées alimentaires et d'importations dans ces territoires et un accès régulier à des emplois et à des salaires, l'aide alimentaire humanitaire serait la réponse. Le pourcentage des personnes qui n'étaient pas en mesure d'assurer en permanence leurs besoins alimentaires de base atteignait déjà 37 % dans la population palestinienne. Les actuels problèmes socioéconomiques pouvaient être attribués aux restrictions imposées aux déplacements de personnes et de marchandises. Les larges bouclages en Cisjordanie avaient une incidence dramatique. Dans la bande de Gaza, les restrictions affectant les zones de pêche, les bouclages et la grippe aviaire avaient gravement nui à une économie déjà déficiente. Les conditions s'étaient aggravées après l'interruption des financements des donateurs.

84. Le PAM devait accroître ses financements de façon à venir en aide à 600 000 Palestiniens qui n'étaient pas des réfugiés. Il s'agissait là d'une approche temporaire et limitée, car l'ONU n'avait ni le mandat ni la possibilité de remplacer l'Autorité palestinienne. Le Programme manquait actuellement de 63 % des financements nécessaires pour répondre aux besoins de ce nombre de Palestiniens. Les États-Unis avaient promis 30 millions de dollars, mais l'argent ne pouvait être utilisé qu'en association avec les organisations non gouvernementales. Dans ces conditions, le Programme cherchait d'autres donateurs prêts à aider. Sans nouveaux bailleurs de fonds, le Programme pourrait être obligé d'ici à juillet 2006 de cesser de fournir une aide à ceux qui étaient actuellement pris en charge par l'Autorité palestinienne. Étaient concernés notamment les membres des familles dirigées par des femmes, les veuves avec un grand nombre d'enfants, les orphelins, les handicapés et les personnes âgées. Ces groupes, parmi les plus vulnérables et les plus pauvres des pauvres étaient ceux qui souffriraient en premier, car ils n'avaient depuis longtemps plus la capacité de faire face et leurs moyens de survie étaient extrêmement limités.

V. Séance de clôture

85. À la séance de clôture, des déclarations ont été prononcées par M^{me} Naela Gabr, représentante du gouvernement hôte et Vice-Ministre aux relations multilatérales de l'Égypte; M. Riyad Mansour, Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies; et M. Paul Badji, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

86. **M^{me} Naela Gabr**, Vice-Ministre aux relations multilatérales et représentante de la République arabe d'Égypte, a souligné combien son gouvernement appréciait les efforts faits par les différents programmes des Nations Unies pour soutenir le peuple palestinien. L'Égypte réaffirmait l'importance de la poursuite des activités entreprises et la nécessité de faire face aux pressions actuelles en faveur de la réduction des programmes en question dans le cadre des réformes de l'ONU. L'intervenante a souligné à nouveau combien il importait de continuer à soutenir les travaux du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Elle a demandé à la communauté internationale de contribuer à atténuer les souffrances du peuple palestinien. Si la communauté internationale pouvait être fière de la résolution des Nations Unies établissant le Conseil des droits de l'homme, elle serait encore plus fière de progresser sur la voie de la sauvegarde des droits inaliénables du peuple palestinien. L'Égypte demeurerait résolue à agir en solidarité avec les Palestiniens et à défendre leurs droits. L'intervenante a souscrit à la déclaration du Secrétaire général selon laquelle c'était à la communauté internationale qu'il appartenait de trouver les moyens de contribuer à la réalisation d'une solution fondée sur la coexistence de deux États et d'une paix juste et globale.

87. **M. Riyad Mansour**, Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies et représentant de la Palestine, a estimé que le Séminaire du Caire était un pas en avant dans l'aide au peuple palestinien. Les objectifs de cette réunion, qui étaient de faciliter des rencontres avec les représentants des organismes des Nations Unies participant à des programmes dans le Territoire occupé, d'examiner les programmes et de rechercher les moyens de les améliorer et de les coordonner, avaient été atteints. Le peuple palestinien remerciait les organismes qui répondaient à certains de ses besoins et atténuait ses souffrances. Un autre objectif avait été de trouver les moyens de poursuivre les apports d'aide des pays donateurs. L'Observateur permanent s'est dit confiant dans la volonté des pays donateurs de continuer à aider le peuple palestinien. Il a espéré que le Séminaire avait contribué à aider ces pays à trouver les moyens de reprendre l'aide, eu égard à leurs préoccupations politiques.

88. **M. Paul Badji**, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, passant en revue les délibérations du Séminaire, a déclaré que la réunion s'était tenue en des temps difficiles, mais également à un moment délicat pour tous ceux qui œuvraient à la réalisation, par le peuple palestinien, de ses droits inaliénables. Les participants avaient entendu des comptes rendus de première main sur la situation économique et humanitaire dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Les participants avaient réaffirmé qu'il était crucial d'amplifier et d'accélérer de toute urgence l'assistance au peuple palestinien et avaient demandé à Israël de procéder sans délai au versement des taxes et revenus douaniers collectés au nom de l'Autorité palestinienne. Ils avaient noté que la situation dans la bande de Gaza était particulièrement pénible, en raison des restrictions imposées aux déplacements des Palestiniens et de la fermeture répétée et

prolongée par Israël des points de passage. Ils avaient souligné la nécessité de mettre en œuvre immédiatement et intégralement l'Accord réglant les déplacements et l'accès signé en novembre 2005.

89. Les participants avaient rappelé les graves répercussions de l'occupation, notamment sur la couche sociale la plus vulnérable constituée par les femmes, les enfants et les personnes âgées. Le plan israélien tendant à tracer unilatéralement les frontières permanentes en incorporant de vastes étendues de la Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, constituait une grave menace pour la situation économique et humanitaire du Territoire palestinien occupé, écartant ainsi toute possibilité de parvenir un jour à une paix durable. Le Président du Comité demandait instamment à la communauté internationale d'intervenir afin de prévenir de telles actions unilatérales et d'appuyer la mise en œuvre des cadres établis, y compris la Feuille de route et l'Initiative arabe de paix. Les participants avaient passé en revue le rôle que jouaient les organismes des Nations Unies en fournissant une aide sur le terrain. Le Comité appréciait grandement l'action dévouée et inlassable du personnel de ces entités qui s'employaient à soulager les souffrances du peuple palestinien. La multitude des tâches et des projets entrepris sur le terrain par des agents nécessitait un haut degré de coordination et d'évaluation périodique. Il était apparu clairement que les capacités des organismes des Nations Unies étaient limitées et que ces organismes ne pouvaient se substituer aux institutions palestiniennes en place.

90. Les participants avaient débattu des moyens de redresser la situation en se focalisant sur les domaines prioritaires d'assistance. Les moyens de favoriser la reprise économique avaient fait l'objet d'un examen attentif. Il avait été noté que le peuple palestinien, avec l'aide de la communauté internationale, avait consacré beaucoup d'années d'efforts à la mise en place des institutions de l'Autorité palestinienne, dans l'espoir qu'elles servent de fondations à un futur État palestinien. Les abandonner serait un sérieux revers dans l'optique de la réalisation de l'objectif que constituaient la création d'un État palestinien viable et une paix globale à brève échéance. Les participants avaient lancé un appel à la communauté des donateurs pour qu'elle tienne ses engagements en faveur du peuple palestinien, en utilisant des voies alternatives acceptables par toutes les parties pour faire parvenir les fonds nécessaires.

Annexe

Liste des participants

Orateurs

M. Gershon Baskin	Directeur Centre israélo-palestinien de recherche et d'information Jérusalem
M. Mahmoud Elkhafif	Économiste hors classe Groupe pour l'assistance au peuple palestinien Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement Genève
M. Mohammed El-Samhuri	Économiste principal Gaza
M. Anders Fange	Directeur des opérations en Cisjordanie Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient Cisjordanie
M. Ambrogio Manenti	Directeur du Bureau en Cisjordanie et à Gaza, Bureau régional pour la Méditerranée orientale Organisation mondiale de la santé Gaza
M. Khaled Mansour	Fonctionnaire d'information régionale (hors classe)/ porte-parole Bureau régional pour le Moyen-Orient, l'Asie centrale et l'Europe orientale Programme alimentaire mondial Le Caire
M. Roby Nathanson	Président Institut israélien de recherche économique et sociale Tel Aviv
M. Hani Nigim	Professeur Université de Birzeit Birzeit
M ^{me} Francine Pickup	Chef du Groupe de la recherche et de l'analyse Bureau de la coordination des affaires humanitaires Jérusalem
M. Nabil Sha'ath	Membre du Conseil législatif palestinien Gaza

M. Hanna Siniora	Directeur de publication du <i>Jerusalem Times</i> Président de la Chambre de commerce palestino-européenne Jérusalem
M ^{me} Juliette Touma	Fonctionnaire des médias et des communications, Groupe du plaidoyer Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies Jérusalem
M ^{me} Rana Zaqout	Coordonnatrice principale Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient Gaza

Délégation du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

S. E. M. Paul Badji	Représentant du Sénégal auprès de l'Organisation des Nations Unies Président du Comité
S. E. M. Ravan A. Farhâdi	Représentant permanent de l'Afghanistan auprès de l'Organisation des Nations Unies Vice-Président du Comité
S. E. M. Victor Camilleri	Représentant permanent de Malte auprès de l'Organisation des Nations Unies Rapporteur du Comité
S. E. M. Angel Dalmau	Ambassadeur de Cuba en Égypte, représentant le Vice-Président du Comité
S. E. M. Riyad Mansour	Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies Membre

Représentant du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies

M ^{me} Angela Kane	Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques
-----------------------------	--

Gouvernements

Afghanistan, Afrique du Sud, Angola, Arabie saoudite, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Chine, Cuba, Égypte, Émirats arabes unis, Espagne, Fédération de Russie, France, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Malaisie, Mali, Malte, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Népal, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, Sénégal, Serbie et Monténégro, Singapour, République populaire démocratique de Corée, ex-République yougoslave de Macédoine, Sri Lanka, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Ukraine, Venezuela, Viet Nam et Yémen.

Entités ayant reçu une invitation permanente à participer en tant qu'observateurs aux sessions et aux travaux de l'Assemblée générale et maintenant des missions permanentes au Siège

Palestine

Autres entités ayant reçu une invitation permanente à participer en tant qu'observateurs aux sessions et aux travaux de l'Assemblée générale et maintenant des missions permanentes au Siège

Comité international de la Croix-Rouge

Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Organisations intergouvernementales

Union africaine

Banque islamique de développement

Ligue des États arabes

Organisation de la Conférence islamique

Organes, organismes et entités des Nations Unies

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Organisation internationale du Travail

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Programme des Nations Unies pour le développement

Centre d'information des Nations Unies

Programme des Nations Unies pour l'environnement

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

Fonds des Nations Unies pour la population

Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient

Union postale universelle

Programme alimentaire mondial

Organisation mondiale de la santé

Organisations de la société civile

Organisation arabe pour les droits de l'homme
Organisation arabe des jeunes avocats
Bright Star Consultant Center
Centre de développement économique et social
Association générale des archéologues arabes
Islamic Relief, Palestine

Médias

AFA Arabia News
AFP
Journal Al Ahram
Akhbar Sohag
Al Alem elyewoum Community Times
Al Belad El Dawlia
Journal libanais Al Belad
Al-Hayet El masrey
Journal Alrai Allam
Journal Alraya El Katria
Arab Press Agency
ATAQ Arabia news
Centre des médias palestiniens
Egyptian Broadcast
Egypt T.V. Nile Culture
El Ktsadeia from Middle East Journal
El Hamed Co.
Journal El Horaya
El Massry Alyoum
El Qabass
Int'l Arab Magazine
MTC Channel
Nile T.V. International
Palestine T.V.
Radio EL MASR ELYOUM

Radio Cairo

Reuters

Rosalysof

Sot a oroba

TV Soudan

Invité spécial

M. Mahmoud Kabil

Acteur, Ambassadeur régional de bonne volonté de
l'UNICEF,
Le Caire

* * *